



ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT
Bretagne - Ile-et-Vilaine - Rennes - Le Rheu - Combourg
Formation Scolaire - Apprentissage - Formation Continue
Agroécologie - Agriculture - Paysage - Eau
Enseignement Général - Technologique
Agriculture Biologique - Environnement - Ecojardin

PROCEDURE AFFECTATION ET INSCRIPTION

1ère Technologique

AFFECTATION

C'est le lycée d'origine de l'élève (2nde générale et technologique ou réorientation de 1ère générale ou technologique) qui saisit en mai les vœux des familles (procédure AFFELNET).

L'affectation en classe de 1ère technologique est prononcée en juin par l'Inspection d'Académie d'Ile-et-Vilaine au vu des vœux de la famille.

Ce n'est que **fin juin**, à réception de la notification d'affectation au Lycée Théodore Monod, que la famille procède à **l'inscription définitive** de son enfant auprès du lycée.

INSCRIPTION

La décision d'affectation sera notifiée aux familles par l'établissement.
En même temps, vous recevrez un dossier d'inscription.